

Quelles répercussions des coûts des intrants agricoles sur les prix de vente des industries agro-alimentaires ?

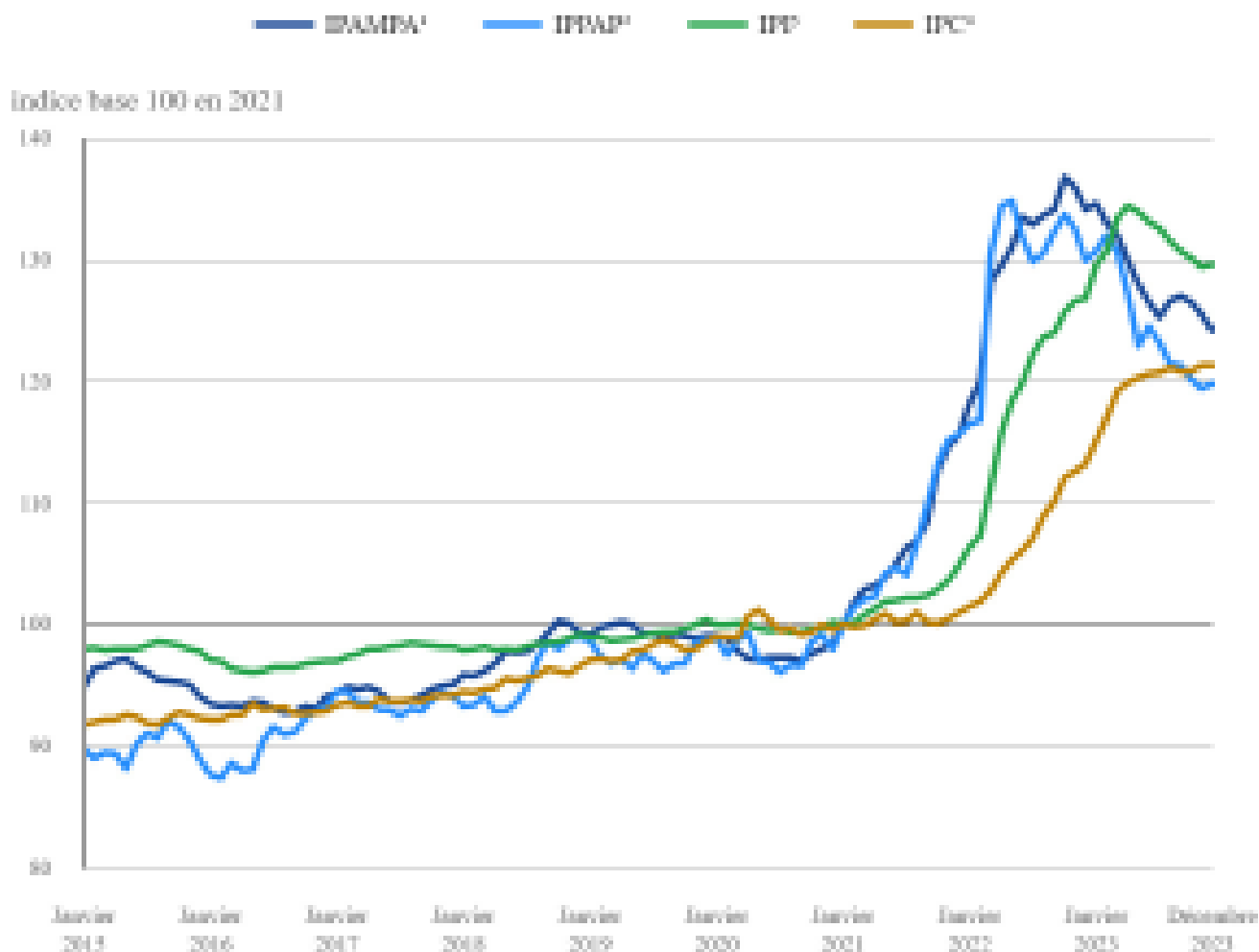
20 octobre 2026

En juin 2026, le département des études économiques de l'Insee a publié un document de travail sur la transmission des hausses de coûts des intrants agricoles dans les prix de production des industries agro-alimentaires (IAA) françaises, entre 2015 et 2023. Dans cette analyse, les intrants agricoles sont les produits d'origine agricole utilisés par les IAA, achetés sous forme brute (lait cru, blé, etc.) ou déjà partiellement transformés (beurre, semoule, etc.). [Une synthèse](#) en français a également été publiée en juillet 2026 dans la collection Insee Analyses (n°123).

Deux aspects sont étudiés : le taux de répercussion des hausses de coûts des intrants sur le prix de vente des IAA à leurs clients ; la vitesse de propagation de ces hausses. Dans l'échantillon, les intrants agricoles représentent en moyenne 44 % des coûts variables des IAA. Ce taux est de 35 % dans l'ensemble des IAA, mais variable selon les secteurs, notamment en fonction du degré de transformation des produits : 64 % pour le secteur de la viande de boucherie, 22 % pour les préparations à base de pommes de terre.

Les IAA répercutent en moyenne 67 % des hausses de coûts agricoles sur leurs prix de vente. Les tests statistiques révèlent que les variations de taux ne sont pas significativement corrélées aux types de produits, mais plutôt aux marchés auxquels les produits sont destinés. Pour les ventes sur le marché intérieur, le taux est de 77 %, contre 38 % pour les produits exportés. Sur la période de forte inflation allant de janvier 2021 à janvier 2023, la hausse observée de 26 % des prix alimentaires départ usine est expliquée à 42 % par la hausse des prix des intrants agricoles (figure).

Évolution des indices de prix à différents stades de la chaîne alimentaire en France (base 100 en 2021)

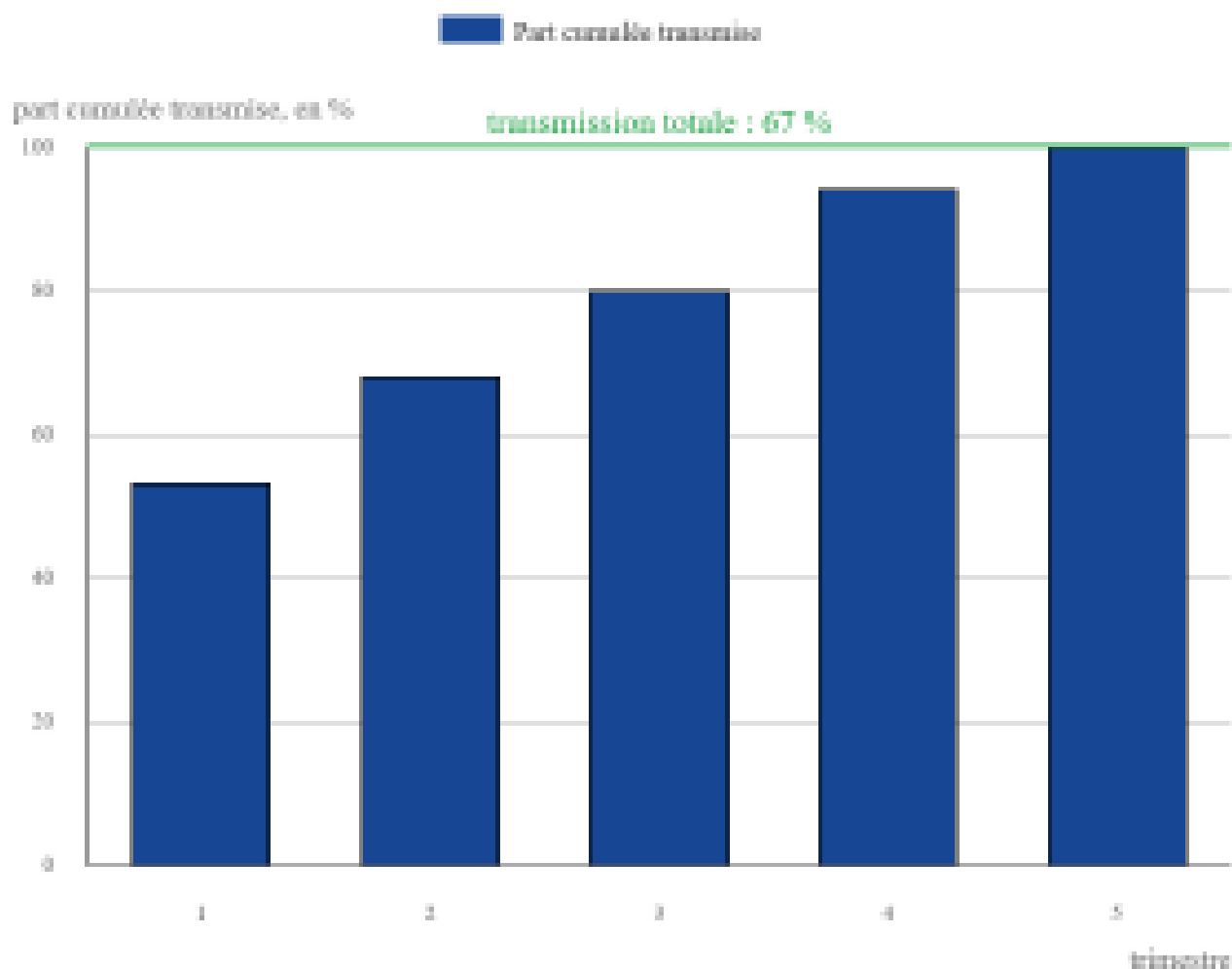


Source : Insee

Lecture : IPAMPA : indice des prix d'achat des moyens de production agricoles. IPPAP : indice des prix des produits agricoles à la production. IPI : indice de prix de production des industries agroalimentaires pour les produits vendus en France. IPC : indice des prix à la consommation liée à l'alimentation.

Le délai de transmission varie selon les types de clients. La transmission est plus rapide si le produit est destiné à un autre industriel (3 trimestres en moyenne) que s'il est vendu en grande distribution (5 trimestres). En moyenne, 53 % du choc sont transmis dès le premier trimestre (figure). Même si les négociations commerciales annuelles entre transformateurs et distributeurs se tiennent entre décembre et février, avec une prise d'effet en mars, les hausses de coûts sont en général répercutées tout au long de l'année, grâce à l'activation de clauses de renégociation ou d'indexation automatique, intégrées aux contrats.

Vitesse de transmission des hausses de coûts agricoles aux prix de production des IAA



Source : Insee

D'après l'auteur, la répercussion incomplète des hausses de coûts agricoles dans les prix de vente des industriels découle d'une compression des marges des IAA, qui sont en situation de concurrence imparfaite et qui craignent que les consommateurs ne se détournent des produits à la suite d'une augmentation trop forte des prix.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [INSEE](https://www.insee.fr)